

**NOTIFICATION de la FACE 2015/20 du : 17.11.2015**

**\* Information importante, de la FACE, réservée à ses membres**

L'UE propose une révision de la Directive sur les Armes à feu, le Mercredi 18 Novembre

En réponse aux évènements tragiques qui ont eu lieu à Paris, la Commission Européenne a annoncé aujourd'hui, des mesures destinées à lutter contre la détention illégale d'armes et les diverses formes de trafics, dans le cadre de son Agenda Européen sur la Sécurité.

*Selon la note émanant de la Commission Européenne, « le cadre juridique relatif aux armes à feu sera modifié aux fins de réduire l'accès aux armes par les criminels et les terroristes. La Commission a l'intention de proposer, le Mercredi 18 Novembre, une révision complète de la Directive 477/91 qui définit le cadre juridique relatif aux armes. La révision aura pour objectif de renforcer les règles applicables et de réduire les interprétations juridiques liées aux législations nationales, afin de faciliter le rôle de la police nationale et des autorités chargées des enquêtes.*

*De plus, si le Comité des Etats Membres, qui se réunit le 18 Novembre 2015, émet un avis favorable, la Commission adoptera le même jour, la mise en œuvre de règles communes sur les normes de désactivation des armes à feu. Ceci garantira que les armes à feu désactivées sont rendues inutilisables de façon irréversible et concernera aussi bien les situations des Etats Membres que les situations des pays transfrontaliers, ceci dans le but de respecter les objectifs de sécurité.*

*La Commission adoptera également, le 18 Novembre, un Rapport de mise en œuvre analysant l'actuelle Directive sur les armes à feu, pour identifier les obstacles existants à la traçabilité des armes à feu, l'application de la loi, les catégories, l'enregistrement des armes à feu et le traitement administratif relatif à leurs éléments et composants essentiels.*

*De plus, la Commission annoncera également de nouveaux projets en vue du développement d'un plan d'action destiné à lutter contre les trafics illégaux d'armes et d'explosifs. Les points clés abordés dans ce futur plan d'action pourraient inclure : l'acquisition illégale d'armes sur le marché noir ; le contrôle des armes et des explosifs illégaux dans le cadre du marché intérieur et en particulier les entrées et les importations dans le cadre du Marché Unique (particulièrement en provenance des pays des Balkans ou des ex-zones de guerre) ; la lutte contre le crime organisé. »*

Alors que les éléments de la révision étaient connus du Secrétariat, et qu'ils ont récemment fait l'objet de débats lors de la réunion de la FACE avec les Experts en armes à feu, du 9.11.2015 à Bruxelles, le calendrier de la proposition doit être imputé aux attaques terroristes à Paris, qui, en liaison avec la crise des réfugiés, ont obligé la Commission à accélérer les propositions initialement annoncées pour 2016.

Le Secrétariat est en train de vérifier le contenu de la proposition de la Commission qui sera porté à la connaissance de nos Membres dès que disponible.

Le Secrétariat de la FACE mettra immédiatement en œuvre la stratégie de la FACE élaborée par le Groupe des Experts en armes à feu qui a été approuvée ce jour par le Conseil d'administration.

\*  
\*\*